

Déclaration des représentants du personnel au Conseil d'administration du 29 mars

Mesdames, Messieurs, les administrateurs

Voilà maintenant plus de 6 mois, plus de 180 jours que nous boycottons les instances paritaires du Centre des Monuments Nationaux. Aujourd'hui nous boycottons à regret notre 3^{ème} Conseil d'Administration.

Lors du précédent Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur Général des Patrimoines a rappelé que le Ministre avait, appelé Madame Lemesle, dans sa lettre de mission, « *à la reprise du dialogue social* ». Le compte rendu de ce CA précisant « *perturbé par la position persistante des organisations syndicales* ». Ce saisissant raccourci n'est évidemment pas dans la lettre de mission du Ministre et nous ne pouvons imaginer qu'il soit dans l'esprit du Directeur Général des Patrimoines à qui, pourtant il est attribué.

Non, mesdames et messieurs les administrateurs, cette position « *persistante* » n'est pas le fait des organisations syndicales mais l'une des conséquences de l'attitude silencieuse coupable de notre tutelle au prétexte que l'on ne peut défaire ce qui a été décidé par le gouvernement au mois de mai dernier. Qu'il faut faire avec.

Depuis, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) remis au Ministre le 20 septembre est pourtant venu éclairer très largement la situation dénoncée depuis plus de 3 ans. Ce rapport, bien que tronqué d'environ un tiers de son contenu, dresse un constat accablant pour la gouvernance de notre établissement.

Depuis, une pétition a été déposée regroupant près de 600 signatures, soit la moitié de l'effectif de l'établissement.

Depuis, les organisations syndicales boycottent les instances paritaires.

Depuis, des actions ont été menées afin d'alerter une fois plus les tutelles et crier le désarroi des personnels. Par trois fois (le 29 septembre, le 5 octobre et le 4 novembre) plus d'une centaine d'agents d'Île-de-France se sont rassemblés sous les fenêtres du Ministre.

Depuis, les soutiens politiques se sont multipliés, la représentation parlementaire : Présidents des commissions culture, sénateurs et députés, ont demandé des explications au Gouvernement et ont exprimé leur soutien aux personnels en lutte.

Depuis, Le Front de Gauche et le Parti Socialiste nous ont également apporté leur soutien.

Depuis, la presse, dans toute sa diversité, s'est largement emparée de l'affaire. Au vu l'absence de réaction du Ministère, tout laisse à penser que l'intérêt des médias ira croissant.

Depuis, les personnels connaissent une grande démotivation et sont excédés. C'est pourquoi nos organisations syndicales ont déposé un préavis de grève reconductible pour l'ensemble des personnels du Centre des Monuments Nationaux à compter du 22 mars 2012. Aujourd'hui encore, à l'heure où nous parlons, l'Arc de Triomphe, La Saint-chapelle, Les Tours de Notre-Dame, Le Panthéon, la Chapelle Exopiatrice, la Basilique de Saint-Denis... n'ont pas ouvert leurs portes et des

agents sont en grèves dans plusieurs autres monuments. Ce préavis porte sur les revendications suivantes :

- Le changement de gouvernance à la tête de l'établissement et la remise à plat de tous les processus de fonctionnement mis en place.
- La Mise en place de réunions de travail autour des conclusions et préconisations du rapport de l'IGAC au Ministère en vue de la reconstruction du CMN et la restauration de la confiance au sein de l'établissement.
- Un moratoire sur toutes les décisions prises au CMN depuis le 20 septembre 2011, notamment la suspension des procédures de licenciement.
- La réouverture de négociations sur le statut des personnels contractuels de l'établissement;
- L'abandon du projet de transfert des actes de gestion des agents titulaires affectés.
- La Fin de la dérogation d'emplois du CMN par la révision du décret 84-38 du 18 janvier 1984 (dit décret-liste) et titularisation de tous les contractuels de l'établissement qui le souhaitent, dans les conditions définies par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.
- La mise en place d'une réelle politique de ressources humaines tournée vers les vrais besoins des services et des monuments : Pourvoir tous les postes vacants d'agents titulaires au CMN et attribuer à l'établissement des plafonds d'emplois suffisants pour permettre les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Par leur inaction et leur aveuglement, les tutelles portent l'entière responsabilité de cette situation de blocage.

Nous attendons donc un geste fort de la part des tutelles qui doivent savoir prendre toutes leurs responsabilités dont celle de prévenir le Gouvernement. Leur action doit être guidée par l'unique volonté de préserver la santé des personnels qui est aujourd'hui gravement menacée. Il est urgent de faire cesser cette situation dégradée et de retrouver toute la sérénité qui nous permettra de continuer à exercer nos missions au service des publics et des monuments.

A l'évidence, les mesures annoncées, décidées unilatéralement et présentées au CHS M du 7 octobre dernier, ne répondent pas à la gravité de la situation telle qu'elle est décrite dans le rapport de l'IGAC (dont nous n'avons eu qu'une connaissance très partielle).

Les personnels sont en danger et il est de notre devoir de continuer à vous en alerter.

Un dernier mot pour vous Mme Lemesle, sachez prendre les devants et vous retirer dans la dignité.

Soyez assurés, mesdames, messieurs les administrateurs, au nom des personnels, de notre détermination à faire aboutir nos revendications plus que jamais légitimes.

Paris, le 29 mars 2012